



AR Prefecture

005-200034502-20260407-2026_028-DE
Reçu le 09/04/2026

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du trois du mois d'avril deux mille vingt-six sous la Présidence de Madame Marie-Anne BOURGEOIS.

Etaient présents : 18

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, M. BROCHIER Maxime, Mme CHAIX Elsa, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. FERRARO Fabien, M. GAILLAND Frederic, Mme GIBERNÉ Isabelle, M. GONSOLIN Rémi, Mme GUEYDAN Mélissa, Mme HIDALGO Céline, M. HIRTZ Robin, Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie, M. MOTTE Alain, M. NICOLAS Pascal, M. SMITH Tristan.

Etaient absents : 0

Etaient absents et représentés : 1

Mme CHEVALLIER Graziella ayant donné pouvoir à M. FERRARO Fabien.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme HIDALGO Céline.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CHAMPSAUR ET DU VALGAUDEMAR (SIEPCV)

Madame la Maire,

Rappelle à l'assemblée l'existence sur le territoire d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à compétence unique pour l'éclairage public. Il existe sous la forme d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) : le SIEPCV (Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Champsaur et du Valgaudemar).

Précise que le SIEPCV est administré par un comité syndical composé de 21 communes du territoire. Chaque commune membre y est représentée par ses délégués titulaires et suppléants ; dont le nombre est défini dans ses statuts.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2122-7 et L5211-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 portant création du syndicat intercommunal d'éclairage public du Champsaur et du Valgaudemar.

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination des délégués du SIEP du Champsaur et du Valgaudemar à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

Considérant qu'il convient de désigner, pour la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants de la commune au syndicat intercommunal d'éclairage public du Champsaur et du Valgaudemar.



AR Prefecture

005-200034502-20260407-2026_028-DE

Reçu le 09/04/2026

Considérant que le conseil municipal décide ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants de la commune au SIEPCV comme suit :

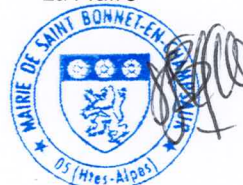
| Fonction | NOM Prénom |
|-----------|-----------------------|
| Titulaire | 1. Paul EYRAUD-JOLY |
| | 2. Rémy GONSOLIN |
| | 3. Marie-Louise ALLEC |
| | 4. Pascal NICOLAS |
| | 5. Alain MOTTE |
| | 6. Maxime BROCHIER |
| | 7. Robin HIRTZ |
| | 8. Céline HIDALGO |
| Suppléant | 1. Elsa CHAIX |
| | 2. MéliSSa GUEYDAN |
| | 3. Julie BABIS |
| | 4. Fabien FERRARO |
| | 5. Ludovic ADAM |
| | 6. Frédéric GAILLAND |
| | 7. Tristan SMITH |
| | 8. Isabelle GIBERNÉ |

| | | | |
|-----------------------|----|--------------|-----------|
| Membres en exercice : | 19 | Pour : | 19 |
| Membres présents : | 18 | Abstention : | 0 |
| Membres représentés : | 1 | Contre : | 0 |

Transmis en Préfecture le : **09 AVR. 2026**
Affiché ou publié le : **08 AVR. 2026**

Ainsi fait et délibéré le 7 avril 2026
Pour copie conforme

La Maire



Marie-Anne BOURGEOIS